



ENTRETIEN DES LOCAUX DES ETABLISSEMENTS DE SOINS

Edition : Avril 2005



ENTRETIEN DES LOCAUX DES ETABLISSEMENTS DE SOINS

Coordinateur du groupe : Docteur Xavier VERDEIL

Document validé par le Conseil d'Orientation d'Octobre 2004

Edition 2005

CCLIN Sud-Ouest - Groupe Hospitalier Pellegrin - 33076 BORDEAUX Cedex

Tel : 05.56.79.60.58 - Fax : 05.56.79.60.12 - www.cclin-sudouest.com

GROUPE DE TRAVAIL**ANIMATION**

Mme SOULIER	Cadre Infirmier Hygiéniste	CH Tulle
M. le Docteur VERDEIL	Praticien Hospitalier Hygiéniste	CHU Toulouse Purpan

MEMBRES DU GROUPE

Mme BAUDU	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	CHU Dupuytren - Limoges
Mme BIENAIME	Infirmière Hygiéniste	CH Cadillac
Mme BONNET	Infirmière Hygiéniste	CH Agen
Mme CAILLET	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Centre de Médecine Physique et de Rééducation La Tour de Gassies - Bruges
Mme CAZEAU	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	CH Libourne
Mme DUBOIS	Assistante en hygiène des locaux	Institut Claudius Regaud - Toulouse
Mme GAULT-METAIS	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	La Milétrie CHU - Poitiers
Mme GUILLE	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Hôpital Gériatrique CHU - Poitiers
Mme LARENAUDIE	Infirmière Hygiéniste	Centre médical infantile Montprieat - Montfort en Chalosse
Mme PHALIPPOUT	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	CHU Dupuytren - Limoges
Mme SALAM	Cadre Infirmier Hygiéniste	CH Auch
Mme SAUMANDE	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Centre de Médecine Physique et de Rééducation La Tour de Gassies - Bruges
Mme TECHENE	Cadre Supérieur Infirmier Hygiéniste	CHIC du Val d'Ariège
M. VASSEUR	Responsable de l'équipe de nettoyage	CH Tulle
Mme VERDUN-ESQUER	Médecin du travail	CHU Pellegrin Bordeaux

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
CADRE REFERENTIEL	8
I - Références professionnelles.....	8
II - Références techniques	9
CLASSIFICATION DES LOCAUX SELON LE RISQUE INFECTIEUX	10
PRINCIPES GENERAUX	12
TECHNIQUES D'ENTRETIEN	13
I - Techniques de dépoussiérage	14
II - Techniques de lavage des sols - Lavage manuel	16
III - Techniques de lavage des sols - Lavage mécanisé.....	18
IV - Techniques de traitement des sols thermo-plastiques non protégés en usine	20
V - Techniques de maintenance des sols thermo-plastiques	23
VI - Technique d'entretien par la vapeur.....	25
CHOIX DES PRODUITS	27
I - Détergent	27
I.1 - Définition	27
I.2 - Indications.....	27
I.3 - Classification des détergents.....	28
I.4 - Critères de choix	28
II - Désinfectant	28
II.1 - Définition	28
II.2 - Critères de choix.....	29
II.3 - Indications	29
II.4 - Familles de désinfectants.....	29
II.5 - Références.....	29
III - Détergent-désinfectant	29
III.1 - Définition.....	29
III.2 - Critères de choix.....	30
III.3 - Références	30
IV - Détergent détartrant désinfectant	30
IV.1 - Définition.....	30
IV.2 - Critères de choix.....	31
V - Produits de protection et d'entretien	31
V.1 - Produits de protection.....	31
V.2 - Produits d'entretien	32
CONSEILS ET PRECAUTIONS D'EMPLOI DES PRODUITS	33
DEMARCHE QUALITE	34
I - Evaluation de la propreté visuelle.....	34
II - Evaluation microbiologique	35
III - Evaluation des procédures.....	35
POUR EN SAVOIR PLUS	36
ANNEXES	38

INTRODUCTION

Nous vous signalons, en préambule, que ce document annule et remplace celui édité par le CCLIN Sud-Ouest en Octobre 1998.

L'entretien des locaux hospitaliers concourt à l'hygiène générale d'un établissement de soins.

Par la réduction du niveau de contamination de l'environnement, l'entretien est un des maillons de la chaîne de prévention des infections nosocomiales.

Les recommandations énoncées ci-après concernent **les techniques utilisées, les matériels et produits employés** et les circonstances dans lesquelles les procédures sont utiles. Ces techniques ne sauraient être efficaces en terme de maîtrise du risque lié à l'environnement qu'en prenant en compte :

- **une reconnaissance de la fonction "entretien"** au sein de l'établissement de la part de la direction, des instances et de l'ensemble des professionnels
- un encadrement et une mise en œuvre des procédures par **du personnel ayant acquis des compétences spécifiques** (formation initiale et/ou continue)
- une **organisation de travail** permettant la réalisation correcte de ces procédures
- une **mise à disposition de locaux, de matériaux, de matériels et de produits adaptés**, en conformité avec les exigences de l'entretien

La mise en place d'une équipe centralisée de nettoyage permet d'optimiser ces différents éléments

L'entretien des locaux concerne les étapes de nettoyage-désinfection permettant une maîtrise du niveau de contamination microbienne de l'environnement.

- Le « **nettoyage** » est une opération d'entretien et de maintenance des locaux et des équipements dont l'objectif principal est d'assurer un aspect agréable (notion de confort) et un niveau de propreté (notion d'hygiène). Cette opération d'élimination (avant tout macroscopique) des salissures particulières, biologiques, organiques ou liquides est réalisée par un procédé respectant l'état des surfaces traitées et faisant appel, dans des proportions variables aux facteurs combinés suivants : action chimique, action mécanique, température et temps d'action.
- Le « nettoyage-désinfection » résulte de l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant qui associe en une seule opération nettoyage et désinfection.

- Le « **bionettoyage** » est défini comme un procédé destiné à réduire la contamination biologique des surfaces (norme NF X 50-790, Activités de service de nettoyage industriel - lexique de la propreté). Il est obtenu par la combinaison (3 temps) :
 - d'un nettoyage,
 - d'une évacuation de la salissure et des produits utilisés,
 - de l'application d'un désinfectant.

Le terme de bionettoyage est souvent employé en pratique pour désigner les opérations d'entretien des locaux. Il est d'usage de parler par exemple d'une équipe de bionettoyage (équipe d'agents ayant en charge l'entretien des locaux).

La **désinfection des locaux** (par exemple : désinfection des surfaces par spray dirigé) peut faire suite aux techniques de nettoyage dans certains secteurs hospitaliers. La désinfection des locaux a fait l'objet d'une disposition législative en août 2004 (article L 3114-1 du Code de la Santé Publique). **CETTE ETAPE N'EST PAS ABORDEE DANS CES RECOMMANDATIONS.**

Ce document propose des recommandations. Il appartient à l'établissement de santé d'établir et de valider des protocoles et / ou des fiches techniques précisant les matériels et les modalités adaptés au contexte local. Les protocoles doivent être validés par le CLIN de l'établissement.

CADRE REFERENTIEL

I - Références professionnelles

- **Code la Santé Publique Livre 1 titre 1 : Lutte contre les épidémies et certaines maladies transmissibles.**
Chapitre 4 "autres mesures de lutte" (L 3114-1).
- **Code du Travail - Article L 231-2 du titre 3 - Hygiène, sécurité et conditions de travail**
Paragraphe 2 : "les établissements et locaux mentionnés à l'article L 231-1 doivent être tenus dans un état constant de propreté".
- **Décret n° 94-181 du 1^{er} mars 1994 modifié (décret du 22 juillet 2004) relatif aux principes de classement et déclaration des substances et préparations dangereuses (Art R 231-51 et suivants du Code du travail)**
- **Décrets n° 92-1261 du 3 décembre 1992 modifié par les décrets n° 2001-97 du 1^{er} février 2001 et n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 concernant la prévention du risque chimique et cancérogène (Art R 231-54 et suivants du Code du travail)**
- **Circulaire DH/8A/91 n° 37 du 13 juin 1991 relative à la requalification des fonctionnaires hospitaliers de catégorie « D » (agents des services hospitaliers)**
"La requalification des ASH devra déboucher sur un élargissement de leur domaine principal d'activité (entretien - hygiène) ; l'accent sera mis notamment sur leur participation aux tâches de désinfection".
- **Décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier** (abrogé par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du Code de la Santé Publique. Celui-ci reprend la définition des actes et règles professionnels aux articles R. 4311-1 et suivants).
Article R 4311-4 : Dans le cadre de son rôle propre, l'infirmier ou l'infirmière accomplit les actes ou dispense les soins suivants visant à identifier les risques et à assurer le confort et la sécurité de la personne et de son environnement et comprenant son information et celle de son entourage :
1° Soins et procédés visant à assurer l'hygiène de la personne et de son environnement.
Article R 4312-10 : L'infirmier ou l'infirmière respecte et fait respecter les règles d'hygiène dans l'administration des soins, dans l'utilisation des matériels et dans la tenue des locaux. Il s'assure de la bonne élimination des déchets solides et liquides qui résultent de ses actes professionnels.
- **Décret n° 93-653 du 26 mars 1993 portant statut particulier des conseillers en économie sociale et familiale de la fonction publique hospitalière.**
"Les conseillers en économie sociale et familiale ont pour mission de former, de conseiller et d'informer dans le domaine de la vie quotidienne, les personnels de l'établissement en vue de contribuer à améliorer les conditions de séjour".

- **Circulaire DGS / PS / FH1 n° 96-31 du 19 janvier 1996 relative au rôle et aux missions des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture dans les établissements hospitaliers**
"Rôle et mission des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture : collaboration dans l'hygiène de l'environnement, de l'enfant et de l'adulte hospitalisé pendant son séjour et après son départ (nettoyage, décontamination, désinfection de la chambre, du mobilier, du matériel ...)".
- **Norme FD X 50-794-2**
Activités de service de nettoyage industriel.
Partie 2 : système de contrôle de résultat sur site - Exemples d'application
AFNOR Octobre 2001

II - Références techniques

- **Arrêté du 29 septembre 1997** fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social
- **"100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales"**
Comité Technique national des Infections Nosocomiales
Version 2 : 1999

Recommandation n° 50 : « L'hygiène générale de l'établissement sera envisagée par le CLIN de façon systématique avec le souci de proposer les techniques qui présentent le meilleur bilan coût-efficacité ».

« Les activités les plus importantes à ce niveau sont les suivantes : l'entretien des locaux (sols et surfaces) avec en particulier la définition des zones nécessitant un nettoyage-désinfectant et l'établissement des fiches techniques d'entretien ».

Recommandation n° 51 : « Les contrôles d'environnement ».

- **Manuel d'accréditation des établissements de santé ANAES - Version 1 février 1999**
Référence : « Surveillance, prévention et, contrôle du risque infectieux »(SPI) – Sous référence SPI 9-a
Référence : « Gestion des fonctions logistiques (GFL) » - référence GFL 5

Version 2 - septembre 2004
Référence 18a (l'hygiène des locaux est assurée).

- **Circulaire DGS/DHOS/ E2 n° 645** du 29 décembre 2000 relative à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé.
- **Document « Surveillance de l'environnement dans les établissements de santé – Air, Eaux et Surfaces » de la Direction Générale de la Santé / Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins / Comité Technique national des Infections Nosocomiales - 2002.**

CLASSIFICATION DES LOCAUX SELON LE RISQUE INFECTIEUX (ZONES 1 A 4) INDICATIONS DES PROCEDURES D'ENTRETIEN

L'entretien des établissements de soins doit prendre en compte la diversité des locaux. Les activités pratiquées, le type de patient ou le type d'acte médical effectué influencent les exigences du nettoyage-désinfection.

Un exemple de classification des zones à risque en milieu hospitalier est proposé ci-après. La base de réflexion a été la classification du guide du bionettoyage (réimpression 1994). La zone 1 correspond aux locaux où le risque est le plus faible. La zone 4 correspond aux locaux où le risque est le plus élevé.

Il s'agit d'un exemple de classification pouvant servir de document de travail. Celui-ci permettra :

- d'adapter le choix des matériels, des produits,
- de construire un calendrier d'entretien.

Les exigences souhaitables selon les locaux feront l'objet d'une discussion interne à l'établissement entre les hygiénistes, le CLIN, les conseillers en économie sociale et familiale et les responsables d'entretien.

Certains services, comme la pharmacie (zone 2), laboratoire (zone 2) par exemple, peuvent nécessiter un classement dans une autre zone selon les activités pratiquées (zone 4 pour la salle de préparations stériles - salle "blanche").

Pour les locaux de restauration collective, se référer à l'arrêté du 29 septembre 1997.

En cas d'intervention de sociétés prestataires, le CLIN de l'établissement doit avoir connaissance et avoir validé le cahier des charges comportant notamment les modes opératoires et le choix des produits.

ZONE 1 RISQUES MINIMES	ZONE 2 RISQUES MOYENS	ZONE 3 RISQUES SEVERES	ZONE 4 TRES HAUTS RISQUES
Halls Bureaux Services administratifs Services techniques Maison de retraite	Maternité Soins de suite et de réadaptation Soins de longue durée Salles de rééducation fonctionnelle Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Psychiatrie Consultation externe Crèche Laboratoires Stérilisation centrale (zone lavage) Pharmacie Blanchisserie Dépotoire Offices Sanitaires Ascenseurs Escaliers Salles d'attente Circulations	Soins Intensifs Réanimation Urgences Salle de surveillance post interventionnelle Salles d'accouchement Pédiatrie Chirurgie Médecine Hémodialyse Radiologie Exploration Fonctionnelle Nurserie Biberonnerie Stérilisation Centrale (zone de conditionnement) Salle d'autopsie Imagerie médicale interventionnelle Oncologie / Onco-hématologie Hématologie Hémodynamique Endoscopie	Néonatalogie Salle d'intervention Service de greffe Service de brûlés
Nettoyage quotidien	Nettoyage-désinfection quotidien	Nettoyage-désinfection quotidien voire pluriquotidien	Nettoyage-désinfection pluriquotidien et étape de désinfection

PRINCIPES GENERAUX

Les recommandations suivantes s'appliquent quelles que soient les techniques d'entretien utilisées. Elles restent valables dans toutes les zones.

Des conseils et précautions d'emploi concernant les produits utilisés sont abordés dans le chapitre concerné.

Porter une tenue vestimentaire propre et adaptée. Cette tenue doit prendre en compte certaines mesures spécifiques en cas d'isolement du patient (précautions particulières).

Pratiquer une hygiène des mains (lavage simple ou friction hydro-alcoolique) au minimum en début et fin des opérations de nettoyage, et chaque fois que nécessaire.

Porter des gants assure la protection du personnel lors de la plupart des actions d'entretien. Le port de gants à usage unique à manchettes longues (de préférence sans latex) est à privilégier. Les gants sont éliminés entre chaque local.

Le port de « gants de ménage » est une alternative sous réserve qu'ils soient :

- individuels,
- lavés à l'eau et au savon entre chaque local,
- nettoyés à l'extérieur et à l'intérieur en fin de journée.

Respecter un ordre logique dans le déroulement des opérations :

- commencer par les locaux les moins contaminés,
- aller du propre vers le sale et de haut en bas,
- toujours nettoyer avant de désinfecter.

Vérifier que le matériel soit en bon état de fonctionnement et en conformité avec les règles de sécurité. Le matériel utilisé sera nettoyé et désinfecté après utilisation.

TECHNIQUES D'ENTRETIEN

Il existe principalement 4 techniques d'entretien des locaux.

➤ LES TECHNIQUES DE DEPOUSSIERAGE :

- Essuyage humide des surfaces
- Balayage humide
- Nettoyage par aspiration

➤ LES TECHNIQUES DE LAVAGE DES SOLS :

- lavage manuel
- lavage mécanisé

➤ LES TECHNIQUES DE TRAITEMENT DES SOLS

➤ LA TECHNIQUE D'ENTRETIEN PAR LA VAPEUR

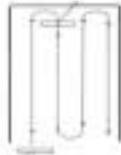
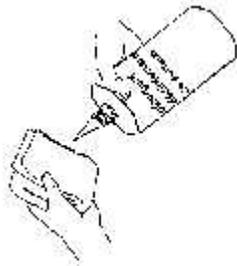
Les tableaux ci-après en donnent la définition, les objectifs et la description.

Remarque : le terme de surfaces regroupe toutes les surfaces autres que le sol :

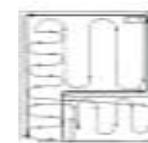
- surfaces verticales : murs, parois
- surfaces horizontales : plans de travail, mobilier.

I - Techniques de dépoussiérage 1/2

	ESSUYAGE HUMIDE DES SURFACES	BALAYAGE HUMIDE	NETTOYAGE PAR ASPIRATION
DEFINITION	Opération qui consiste à enlever d'une surface autre que le sol des salissures en évitant de les remettre en suspension dans l'air	Opération de récupération des salissures non adhérentes sur les sols secs et lisses	Opération de récupération des particules déposées sur des revêtements (sol et parois) durs, souples ou textiles grâce à la dépression d'un appareil électrique
OBJECTIF	Eliminer les souillures Abaisser le niveau de contamination	Eliminer jusqu'à 90% des poussières en limitant leur mise en suspension dans l'air	Dépoussiérer les surfaces lorsque le balayage humide est impossible. L'aspiration de l'eau sera traitée dans le cadre du traitement des sols (décapage mouillé)
MATERIEL	Articles d'essuyage : - chiffonnettes à usage unique à imprégner d'une solution détergente-désinfectante - chiffonnettes ou lavettes réutilisables à imprégner de solution détergente-désinfectante - lingettes pré-imprégnés de détergent désinfectant à usage unique	- Balai trapèze - Gazes de préférence à usage unique, pré-imprégnées ou non	Aspirateur à poussières muni : - de sacs récupérateurs en papier exclusivement - de suceurs adaptés aux différentes opérations - d'un système de filtration de haute efficacité pour un usage en zones 3 ou 4
TECHNIQUE	- Essuyer en un seul passage avec une "chiffonnette" pliée en quatre - Laisser sécher - Procéder du propre vers le sale et du haut vers le bas - Changer de "chiffonnette" entre chaque zone (entre chaque chambre ou chaque lit si plusieurs lits)	- Eliminer au préalable les gros déchets solides ou liquides - Fixer la gaze sur le support - Refermer soigneusement le sachet de gazes pré-imprégnées pour éviter leur dessèchement - Pratiquer un détournage préalable le long des plinthes dans la mesure du possible - Balayer "au poussé" pour les surfaces non encombrées ou les couloirs (voir schéma) - Balayer "à la godille" pour les surfaces encombrées ou réduites (voir schéma) - Ne jamais soulever le balai ni effectuer de marche arrière en cours d'utilisation - Changer impérativement de gazes à chaque pièce et plus si nécessaire - Dégager la gaze du balai sur le seuil du local sans le soulever - Enfermer les salissures en repliant la gaze - Evacuer la gaze à usage unique dans l'emballage Déchets Assimilés aux Ordures ménagères (DAOM)	- Commencer par l'entrée de la pièce - Aspirer par bandes régulières en décrivant des mouvements de va et vient - Faire chevaucher les passages



Balayage au poussé

1 : détournage
2 : balayage à la godille

Techniques de dépoussiérage 2/2

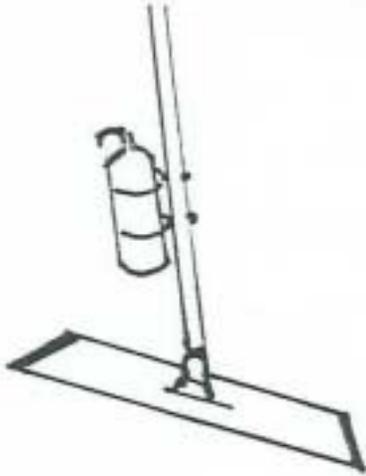
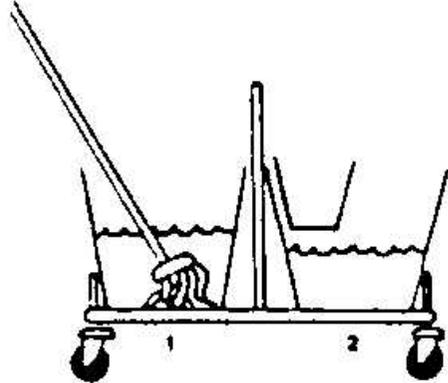
	ESSUYAGE HUMIDE DES SURFACES	BALAYAGE HUMIDE	NETTOYAGE PAR ASPIRATION
ENTRETIEN DU MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi quotidien des chiffonnettes réutilisables en blanchisserie - Entretien quotidien des flacons ou pulvérisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer le balai avec une chiffonnette imprégnée de détergent-désinfectant du manche vers la semelle une fois par jour au minimum - Réaliser un nettoyage approfondi par trempage et brossage de la semelle périodiquement (tous les jours à 1 fois/semaine suivant le niveau de risque) - Envoyer quotidiennement les gazes réutilisables en blanchisserie 	<ul style="list-style-type: none"> - Débrancher l'aspirateur - Dépoussiérer par essuyage humide l'extérieur de l'appareil et le cordon électrique en l'enroulant au fur et à mesure - Vérifier que les suceurs et flexibles ne soient pas obstrués ; les suceurs sont à nettoyer périodiquement par trempage et brossage - Changer les sacs, vérifier et nettoyer régulièrement les filtres - S'assurer de la maintenance du système de filtration
REMARQUES	<p>Pour un nettoyage approfondi (salissures tenaces...), le détergent-désinfectant sera remplacé par un détergent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'utilisation de flacons à bec verseur pour éviter l'aérosolisation des produits - Intérêt des chiffonnettes réutilisables en microfibre : <ul style="list-style-type: none"> • meilleure action mécanique pour l'élimination des salissures • limitation du relargage de particules dans l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Le balayage à sec est proscrit - Les gazes recyclables sont généralement déconseillées en raison des inconvénients qu'elles présentent : <ul style="list-style-type: none"> • stock important nécessaire pour permettre le renouvellement à chaque pièce • mise en suspension des salissures si élimination des poussières au dessus de la poubelle • entretien difficile à réaliser au sein de l'unité lorsque l'envoi en blanchisserie n'est pas possible et risque de dérive avec utilisation de la même gaze pour plusieurs pièces • manipulations importantes des gazes souillées avant l'envoi en blanchisserie (trempage, rinçage, essorage à la main avec risque de blessure ou coupure par les débris emprisonnés dans les fibres) • cependant, pour les surfaces non lisses, des gazes tissus peuvent faciliter le balayage, notamment les bandeaux microfibres - Les semelles en mousse de certains balais trapèze sont à proscrire 	<ul style="list-style-type: none"> - L'aspirateur dorsal est à utiliser pour les escaliers et les endroits peu accessibles (tringles, dessus de meubles, tuyaux de chauffage, bouches et grilles de ventilation...) - L'aspirobrosseur s'emploie pour les sols textiles (tapis-moquettes sur des surfaces dégagées) - L'emploi des aspirateurs à poussières entraîne une importante turbulence aérienne. Il est donc déconseillé dans les zones 3 et 4 sauf si l'aspirateur est muni d'un système de filtration (capable de retenir les particules à 0,6 µ) ou si l'établissement est doté d'un système d'aspiration intégré - L'aspirateur sans fil présente un intérêt ergonomique
Les microfibres nécessitent des conditions particulières d'entretien.			

II - Techniques de lavage des sols - Lavage Manuel 1/2

PREALABLE : EN REGLE GENERALE TOUTE OPERATION DE LAVAGE SERA PRECEDEE D'UN BALAYAGE HUMIDE

	BALAI DE LAVAGE A PLAT	BALAI RESERVOIR (ou applicateur)	BALAI FAUBERT
DEFINITION	Action chimique et mécanique permettant d'éliminer les salissures adhérentes sur les sols lavables (sols souples, sols durs)		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir une propreté visuelle - Obtenir une propreté microbiologique en réduisant le nombre de micro-organismes présents sur les sols 		
MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> - Manche aluminium - Support articulé recevant la frange - Bandeaux coton ou polyester-coton - Bandeaux microfibres - Bandeaux de lavage à usage unique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manche aluminium ou plastique - Réservoir plastique contenant la solution détergente désinfectante - Système d'écoulement de la solution jusque dans la semelle - Semelle trapézoïdale - Bandeau de lavage polyester-coton ou microfibres - Bandeaux de lavage à usage unique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manche aluminium - Franges coton ou polyester-coton fixées au manche par une pince - Franges microfibre
PRODUIT EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE NECESSAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Détergent ou détergent désinfectant à programmer en alternance <p>Chariot de lavage équipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 seaux de couleur différentes - 1 presse <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 bac de trempage avec grille d'égouttage 	<ul style="list-style-type: none"> - Détergent ou détergent désinfectant à programmer en alternance 	<ul style="list-style-type: none"> - Détergent ou détergent désinfectant à programmer en alternance <p>Chariot de lavage équipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 seaux de couleur différente - 1 presse
TECHNIQUE	<p><u>Si : chariot équipé de 2 seaux et d'une presse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un bandeau par pièce - Procéder comme pour le balai Faubert <p><u>Si : chariot équipé d'un bac de trempage avec grille d'égouttage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un bandeau par pièce <ol style="list-style-type: none"> 1. Tremper le bandeau dans le bac contenant la solution détergente désinfectante ou détergente 2. L'égoutter sur la grille 3. Laver le sol en godillant 	<p>Prévoir un bandeau par pièce</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Verser dans le réservoir la solution détergente ou détergente désinfectante préalablement préparée 2. Faire écouler la solution détergente ou détergente désinfectante sur le devant de la semelle ou dans la semelle à l'aide du bouton 3. Laver le sol en godillant 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tremper la frange dans le seau 1 contenant la solution détergente désinfectante ou détergente 2. Essorer la frange au-dessus du 2^{ème} seau à l'aide de la presse 3. Laver le sol 4. Laisser sécher 5. Rincer la frange dans le seau 2 6. L'essorer avant de la replonger dans la solution détergente ou détergente désinfectante 7. Recommencer depuis 1 pour la pièce suivante <p>Changer les solutions dès qu'elles sont saturées (toutes les 2 à 4 pièces en moyenne)</p>

Techniques de lavage des sols - Lavage Manuel 2/2

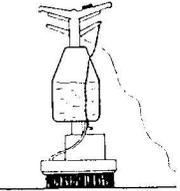
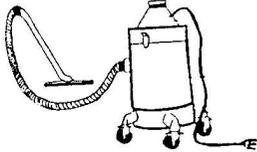
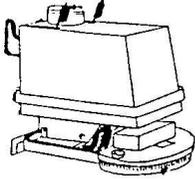
	BALAI DE LAVAGE A PLAT	BALAI RESERVOIR (ou applicateur)	BALAI FAUBERT
ENTRETIEN DU MATERIEL	<p><u>Chaque jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer-désinfecter balai et chariot de lavage - Envoyer les bandeaux réutilisables à la blanchisserie 	<p><u>Chaque jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vider le réservoir et le rincer - Nettoyer-désinfecter manche et semelle - Envoyer les bandeaux de lavage réutilisables à la blanchisserie 	<p><u>Chaque jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer-désinfecter balai et chariot de lavage - Envoyer les franges à la blanchisserie
REMARQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode ergonomique et économique (consommation d'eau et de produits) - Bonne maniabilité - Bon effet mécanique - Solution de lavage toujours propre - Nécessite un lavage en blanchisserie 	<ul style="list-style-type: none"> - Assez maniable - Application d'une solution détergente désinfectante toujours propre - Adapté particulièrement dans les zones 3 et 4 et sur de petites surfaces - Non adapté au nettoyage des surfaces très souillées 	<ul style="list-style-type: none"> - Permet une surface de lavage importante - Evite les contacts directs avec les mains - Méthode peu ergonomique en raison du changement fréquent de solution - En raison de la contamination inévitable de l'eau de lavage et de la difficulté de changement de frange entre chaque local, cette méthode est à réserver de préférence en zone 1 et 2
			

III - Techniques de lavage des sols - Lavage Mécanisé 1/2

PREALABLE : EN GENERAL, TOUTE OPERATION DE LAVAGE MECANISE SERA PRECEDEE D'UN BALAYAGE HUMIDE

	MONOBROSSE	AUTOLAVEUSE
DEFINITION	Action chimique et mécanique (à l'aide d'une machine) permettant d'éliminer les salissures adhérentes sur les sols lavables (souples et durs)	
OBJECTIF	Réaliser un nettoyage approfondi en éliminant les salissures adhérentes et le biofilm	
PRINCIPE	- Réalisation de travaux de récurage approfondi grâce à un effet mécanique prépondérant par friction rotation, conjugué à la pression exercée par la machine	- Lavage mécanisé qui combine l'action de la monobrosse et de l'aspirateur à eau avec une seule machine
MATERIEL	- Monobrosse ≈ 150 à 200 t/mn équipée d'un réservoir à eau - Disques ou brosses de lavage adaptés au revêtement - Aspirateur à eau - Balai frottoir articulé	- Autolaveuse à câble ou à batteries de différentes tailles et puissances suivant le local à nettoyer - Disques ou brosses de lavage adaptés au revêtement - Système de lavage manuel si besoin
PRODUIT	- Détergent non moussant	- Détergent non moussant
TECHNIQUE	- Dégager la pièce de tout mobilier - Protéger le bas des meubles - Passer la monobrosse - Travailler les angles de la pièce au frottoir de sol - Récupérer la solution sale à l'aide de l'aspirateur à eau en commençant par la partie la plus proche de soi et en progressant vers le fond - Rincer si besoin avec la méthode de lavage habituelle - Laisser sécher puis remettre la pièce en ordre	Préparation de la machine : - Vérifier la charge des batteries - Remplir le réservoir d'eau propre - Mettre le produit correctement dosé - Mettre les disques ou les brosses en fonction de la nature des sols - Installer le suceur Méthode directe : - Laver et aspirer simultanément en un passage - Commencer par les bordures et finir par le centre de la pièce - Finir les bords et les angles par un lavage manuel
ENTRETIEN DU MATERIEL	- Cf. notice du fabricant - Vider le réservoir de la monobrosse - Nettoyer la brosse ou le disque - Vider la cuve de l'aspirateur à eau, la nettoyer et ranger ouvert - Essuyer l'extérieur des machines - Essuyer et enrayer les câbles	- Cf. notice du fabricant - Vidanger la machine, eau propre et eau sale - Nettoyer : • les bacs • le suceur • les disques ou les brosses - Essuyer l'extérieur de la machine - Essuyer et enrayer les câbles - Remettre en charge les batteries

Techniques de lavage des sols - Lavage Mécanisé 2/2

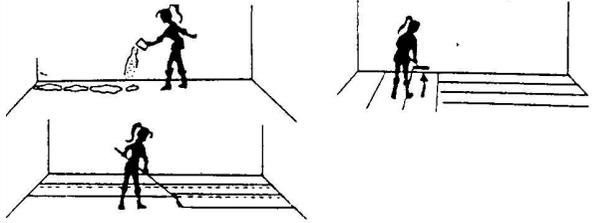
	MONOBROSSE	AUTOLAVEUSE
REMARQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode permettant un meilleur résultat qu'une technique manuelle - Méthode lourde en temps et en personnel - En l'absence d'aspirateur à eau, il est possible d'utiliser une raclette. - Cette action est uniquement détergente  	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode permettant un meilleur résultat qu'une technique manuelle - Technique plus adaptée pour des surfaces dégagées : gain de temps et de main d'oeuvre - Efficacité augmentée avec la fréquence d'utilisation - Les autolaveuses à batterie ont une autonomie limitée <ul style="list-style-type: none"> - Si le sol est fortement encrassé faire 2 passages : méthode indirecte <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} passage avec uniquement la fonction lavage sans aspiration • 2^{ème} passage avec les deux fonctions lavage + aspiration <p>Cette méthode permet par trempage un temps d'action plus long. Cette action est uniquement détergente</p>  

IV - Techniques de traitement des sols thermo-plastiques non protégés en usine 1/3

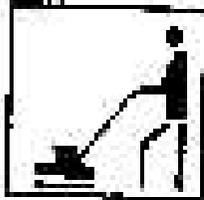
Plusieurs méthodes de traitement de sols existent et se différencient en fonction du type d'émulsion du nombre de couches préconisées et de l'entretien conseillé

	DECAPAGE A SEC	DECAPAGE AU MOUILLE	POSE DE L'EMULSION
DEFINITION	Opération qui consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - éliminer partiellement ou totalement une couche de protection abîmée et les salissures qui y adhèrent - remettre en état un sol traité où le décapage mouillé est impossible - remettre en état un sol traité multi-couches sans le décaper complètement - enlever l'encrassement et l'accumulation de produit spray apporté par les spray méthodes 	Opération qui consiste à éliminer par action chimique et mécanique les couches usagées de la précédente émulsion et à ramener le revêtement à son état originel en vue d'un nouveau traitement	Opération qui consiste à protéger tout sol neuf non traité d'origine ou sol ancien préalablement décapé, par l'application d'un film protecteur
OBJECTIFS	Eliminer tous les dépôts et les salissures incrustées		Protéger les sols Les rendre imperméables Augmenter la durée de vie des revêtements Faciliter l'entretien Améliorer la brillance
MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> - Monobrosse 450 t/mn équipée d'un pulvérisateur - Disque adapté au décapage à sec 	<ul style="list-style-type: none"> - Monobrosse lourde (≈ 40 kg, 150 t/mn) avec réservoir à eau - Seaux - Balai frottoir articulé - Système de lavage (faubert, lavage à plat...) - Aspirateur à eau - Disques adaptés 	Balai applicateur d'émulsion
PRODUIT	Produit spécifique pour décapage à sec	Décapant	Emulsions de polymères. 1 l/40 m ² / couche

Techniques de traitement des sols thermo-plastiques non protégés en usine 2/3

	DECAPAGE A SEC	DECAPAGE AU MOUILLE	POSE DE L'EMULSION
TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Vider la pièce - Faire un balayage humide - Procéder au décapage à sec de la même façon qu'une spray méthode - Retourner ou changer le disque très souvent parce qu'il absorbe les salissures résultant de l'abrasion - Faire un balayage humide 	<ul style="list-style-type: none"> - Vider la pièce - Protéger les meubles - Préparer la solution décapante dans un seau ou le réservoir de la monobrosse - Etaler cette solution sur toute la surface (si la pièce est grande, procéder par secteur) - Laisser agir 5 à 15 mn selon les indications du fabricant en veillant à ne pas laisser sécher la solution décapante - Suivre les bordures à la main avec le frottoir de sol, régulièrement trempé dans la solution de décapant - Remplir le réservoir de la monobrosse avec de l'eau - Passer la monobrosse - Récupérer la solution sale avec un aspirateur à eau - Rincer jusqu'à obtention d'un pH neutre (contrôle par papier tournesol) - Enlever les protections des meubles 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir préalablement vidé et décapé la pièce - Etaler l'émulsion avec le balai applicateur de manière régulière et uniforme - Appliquer 3 couches croisées successives en respectant un temps de séchage minimum de 30 mn entre chaque couche - La dernière couche doit être étalée dans le sens de la lumière (de la fenêtre à la porte) - Bien laisser sécher la dernière couche avant de remettre le mobilier 
ENTRETIEN DU MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> - cf notice du fabricant - Disques : entretien manuel par trempage et brossage dans un détergent alcalin OU entretien en machine à laver à basse température OU nettoyeur haute pression - Pulvérisateur : entretien rigoureux à l'eau chaude 	<ul style="list-style-type: none"> - cf notice du fabricant - Disques : entretien manuel par trempage et brossage dans un détergent alcalin OU entretien en machine à laver à basse température OU nettoyeur haute pression - Pulvérisateur : entretien rigoureux à l'eau chaude - Cette action est recommandée car les décapants altèrent les parties en caoutchouc (joints) et en plastique 	<ul style="list-style-type: none"> - Entre deux couches, rincer l'applicateur pour éviter qu'il sèche - Le matériel utilisé sera nettoyé immédiatement à l'eau chaude

Techniques de traitement des sols thermo-plastiques non protégés en usine 3/3

	DECAPAGE A SEC	DECAPAGE AU MOUILLE	POSE DE L'EMULSION
REMARQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre facile et rapide - Efficacité très inférieure au décapage mouillé - Gêne réduite pour les usagers - Risque de détérioration du revêtement si mauvaise application 	<ul style="list-style-type: none"> - Certains produits décapants ne nécessitent pas de rinçage. - Opération contraignante en terme de main d'œuvre, de temps, et d'immobilisation des locaux - La manipulation de produit décapant nécessite une protection des utilisateurs : gants, chaussures antidérapantes, lunettes éventuelles, masque de protection respira-toire 	<ul style="list-style-type: none"> - Si le revêtement de sol remonte sur les plinthes, le recouvrir d'émulsion à la dernière couche - Si le sol est poreux, mettre un bouche-pore avant le traitement - Opération contraignante en terme de main d'œuvre, de temps, et d'immobilisation des locaux - Entretien conseillé : <ul style="list-style-type: none"> • L'application régulière des sprays et l'utilisation de machines à haute vitesse garantissent la longévité du traitement, • Le lavage des sols se fera selon les méthodes habituelles avec un détergent neutre. <p>Attention : les émulsions sont détériorées par les produits basiques et certains antiseptiques</p>
AUTRE METHODE METHODE MULTI-COUCHES AVEC DECAPAGE A SEC			
<ul style="list-style-type: none"> - Cette méthode diffère de la précédente par le nombre de couches de protection (6 à 8 couches) et par un entretien à long terme plus facile. - Quand la protection de surface est abîmée, on l'élimine par un décapage à sec suivi d'une spray à très haute vitesse. Il n'est plus nécessaire de refaire un traitement de sol avec un décapage au mouillé qui est très lourd en charge de travail et en temps - Cette méthode de décapage à sec peut être renouvelée 4 à 5 fois maximum - Ensuite, un décapage mouillé et un nouveau traitement de sol sont nécessaires 			

V - Techniques de maintenance des sols thermo-plastiques 1/2

	SOLS NON TRAITES	SOLS TRAITES PAR UNE EMULSION	SOLS TRAITES EN USINE
TYPE DE SOLS	<ul style="list-style-type: none"> - Linoléum - PVC - Revêtement vinyl - Caoutchouc 	<ul style="list-style-type: none"> - Linoléum - PVC - Revêtement vinyl - Caoutchouc 	<ul style="list-style-type: none"> - Revêtement de sol traité en surface ou dans la masse à la fabrication par un vernis photo-réticulé (exemple top clean®, protecsol®, protect®...)
OBJECTIFS	- Réaliser un entretien périodique de maintenance		
METHODE	METHODE SPRAY CIRANTE		LAVAGE MECANISE
DEFINITION	Opération qui consiste à nettoyer un sol non traité afin de : <ul style="list-style-type: none"> - raviver la brillance - éliminer les traces 	Opération qui consiste à nettoyer et/ou régénérer la couche de protection d'un sol traité afin de : <ul style="list-style-type: none"> - éliminer les traces - recharger la couche de protection en cire pour la rendre imperméable, augmenter sa durée de vie et raviver la brillance 	Réaliser un nettoyage approfondi en éliminant les salissures adhérentes et le biofilm
MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> - Monobrosse 450 à 1 100 t / mn équipée d'un pulvérisateur - Disques adaptés en fonction de la machine 		Cf. Technique de lavage mécanisé page 16
PRODUIT	<ul style="list-style-type: none"> - Spray cirant et nettoyant adapté au sol et à la machine utilisée 		Cf. Technique de lavage mécanisé page 16
TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un balayage humide - Pulvériser le produit sur une surface d'environ 4 à 5 m² - Travailler le produit à la monobrosse pour obtenir simultanément l'élimination des salissures et la brillance - Retourner et / ou changer le disque régulièrement car il ramasse le surplus de produit et toutes les salissures - Terminer par un balayage humide 		<ul style="list-style-type: none"> - Périodiquement, un lavage mécanisé doit être fait avec un matériel muni de brosses souples ou éventuellement d'un disque doux
ENTRETIEN DU MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> - cf notice du fabricant - Disques : entretien manuel par trempage et brossage dans un détergent alcalin OU entretien en machine à laver à basse température OU nettoyeur haute pression - Pulvérisateur : entretien rigoureux à l'eau chaude 		Cf. Technique de lavage mécanisé page 16

Techniques de maintenance des sols thermo-plastiques 2/2

	SOLS NON TRAITES	SOLS TRAITES PAR UNE EMULSION	SOLS TRAITES EN USINE
REMARQUES	<p>Cette méthode peut s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En spray partiel : sur les zones les plus sollicitées sans déplacer le mobilier - En spray total : en dégageant le sol <p>La régularité d'application de cette technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure la qualité du nettoyage - Permet l'espacement de la rénovation et du traitement des sols - Augmente la durée de vie du revêtement 		<ul style="list-style-type: none"> - Intérêts de ce type de sol : <ul style="list-style-type: none"> • évite l'application d'une émulsion auto-lustrante avant la mise en trafic • facilite l'élimination des tâches et l'entretien quotidien • facilite l'entretien périodique en évitant la spray méthode rénovante indispensable pour la maintenance des émulsions • réduit le temps passé au nettoyage en évitant les étapes de décapage, pose d'émulsion et spray méthode ainsi que l'immobilisation des locaux - L'utilisation de disques trop abrasifs aurait pour inconvénient d'éliminer le traitement de surface - La résistance dans le temps dépend du trafic, de la qualité du revêtement - Les embouts et roulettes en caoutchouc noirs sont susceptibles de laisser des marques indélébiles
REMARQUE GENERALE	<ul style="list-style-type: none"> - Les monobrosses haute vitesse ne peuvent être utilisées dans les services de niveau 3 et 4 en activité en raison de la poussière qu'elles dégagent. Dans les autres services, elles ne doivent pas être utilisées en présence de malades 		

VI - Technique d'entretien par la vapeur 1/2

OBJECTIF	Nettoyer toutes surfaces, matériaux et équipements
PRINCIPE	La vapeur est un gaz qui réunit en un seul temps une activité détersive et biocide (effets conjugués de la température, de la pression) La vapeur est un gaz au pouvoir nettoyant très performant ; elle agit comme un tensio actif qui dissout les graisses et nettoie en profondeur
MATERIEL	Appareil à production de vapeur d'eau à haute température (120° à 160°), à haute pression (4 à 6 bars) muni ou non d'un dispositif d'aspiration Articles d'essuyage si pas d'aspiration, de préférence en microfibres Accessoires adaptés aux surfaces à nettoyer
PRODUIT	Absence de produit en entretien quotidien. Un détergent peut être utilisé en cas d'entretien particulièrement difficile.
TECHNIQUE	Préparation de l'appareil : <ul style="list-style-type: none"> - remplir le réservoir d'eau chaude de préférence (temps de mise en chauffe de quelques minutes) - brancher l'appareil - purger une fois chaud - vérifier la propreté des accessoires - procéder au balayage humide si utilisation sur le sol - adapter l'accessoire à la surface à nettoyer - appliquer la vapeur au plus près de la surface ou du matériel à nettoyer - essuyer la surface ou le matériel si l'appareil ne possède pas l'aspiration
ENTRETIEN DU MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> - nettoyer les accessoires après usage - vidanger l'appareil une fois par semaine à une fois par mois selon la fréquence d'utilisation et la dureté de l'eau - détartrer en fonction de la dureté de l'eau - vider, nettoyer la cuve de l'aspirateur après chaque utilisation

Technique d'entretien par la vapeur 2/2

REMARQUES Méthode récente, d'une grande efficacité, alternative au nettoyage traditionnel

Intérêts :

- élimination du biofilm
- gain de temps (pour l'entretien approfondi)
- écologique et économique : n'utilise pas ou peu de produit, n'encrasse pas les surfaces, utilise peu d'eau
- sécurité d'utilisation, absence de produit donc pas d'aérosols, pas d'émanation
- ergonomique
- efficacité sur les surfaces difficilement accessibles par un autre procédé de nettoyage (mobilier, lits, brancards, fauteuils roulants, véhicules sanitaires...)
- activité biocide : l'activité nettoyante se double d'une activité désinfectante
- possibilité d'utilisation sur les dispositifs médicaux non invasifs (nécessité d'un marquage CE adéquat)
- évolutivité des appareils proposés (ex : balai vapeur pour un usage quotidien)

Limites :

- Bruyant en cas d'utilisation de l'aspiration
- Taux d'hygrométrie important si utilisation intensive au quotidien.

L'acquisition de cet équipement nécessite :

- une étude de besoins en ce qui concerne les utilisations dans l'établissement,
- une rédaction de protocoles écrits concernant les fréquences d'utilisation,
- un accompagnement de la mise en œuvre par une formation spécifique des agents,
- un suivi de l'utilisation.

CHOIX DES PRODUITS

L'hygiène à l'hôpital exige des locaux propres mais aussi désinfectés, c'est-à-dire des locaux où sont éliminés régulièrement les salissures et les micro-organismes de l'environnement.

Pour mener à bien ces opérations, le personnel hospitalier dispose de produits spécifiques :

- des détergents,
- des désinfectants,
- des détergents désinfectants,
- des détergents détartrants désinfectants.

Il est d'usage d'utiliser quotidiennement des produits détergents désinfectants pour la désinfection des sols et des surfaces.

Pour les sols, dans l'hypothèse d'une alternance dans l'utilisation des produits détergents et détergents désinfectants, la tendance évolue vers une place prépondérante des produits détergents. Les produits détergents-désinfectants ont l'inconvénient d'être faiblement détergents et de former un film provoquant l'encrassement.

Cette alternance est à déterminer selon les zones à risque.

Le produit choisi doit combiner efficacité avec toxicité minimale pour l'utilisateur.

I - Détergent

1.1 - Définition

Substance contenant des tensio-actifs, destinée à favoriser l'élimination par l'eau de souillures non solubles dans l'eau pure.

Le détergent a uniquement des propriétés nettoyantes, il ne détruit pas les micro-organismes par action directe mais contribue à leur élimination par action mécanique.

Après utilisation d'un détergent, les surfaces sont visuellement propres mais non désinfectées.

1.2 - Indications

Lavage des sols et surfaces

I.3 - Classification des détergents

PH	CLASSIFICATION	EXEMPLES	EXEMPLES D'INDICATIONS
de 0 à 3	Fortement acide	Détartrant	Sanitaires
de 3 à 6	Faiblement acide	Désincrustant	Carrelages
7	Neutre	Détergent neutre	Tous sols
de 8 à 11	Faiblement alcalin	Détergent alcalin	Sols très encrassés
de 11 à 14	Fortement alcalin	Dégraissant surpuissant Décapant	Locaux de cuisine Elimination des couches d'émulsion

I.4 - Critères de choix

Un détergent doit :

- posséder une efficacité maximale et être adapté aux souillures à éliminer,
- être stable à la chaleur, au froid, à l'air et à la lumière,
- avoir une toxicité minimale pour les utilisateurs,
- être biodégradable à 90 %,
- ne pas être agressif vis-à-vis du matériel et des supports,
- se diluer facilement,
- être adapté à la nature de l'eau (dureté),
- se rincer facilement si besoin,
- avoir un conditionnement adapté au besoin de l'établissement,
- avoir un bon rapport qualité / prix.

II - Désinfectant*II.1 - Définition*

Produit utilisé pour la désinfection des milieux inertes dans des conditions définies.

Un désinfectant contient au moins un principe actif doué de propriétés antimicrobiennes et dont l'activité est déterminée par un système normatif reconnu. Ce produit doit satisfaire aux normes AFNOR de base de bactéricidie (NFT 72 152 ou EN 1040 et NFT 72 170 ou 171).

Il peut en outre, présenter des caractéristiques supplémentaires :

- fongicidie (NFT 72 202 ou EN 1275),
- virucidie (NFT 72 180),
- sporicidie (NFT 72 230 ou 231).

II.2 - Critères de choix

Un désinfectant doit :

- avoir un spectre d'activité en fonction des objectifs fixés,
- avoir une toxicité minimale pour les utilisateurs et pour les patients,
- être bio-dégradable,
- ne pas être agressif vis-à-vis du matériel à traiter,
- être compatible avec le détergent utilisé pour le nettoyage préalable,
- avoir un conditionnement adapté au besoin de l'établissement,
- avoir un bon rapport qualité / prix.

II.3 - Indications

Un nettoyage doit impérativement précéder l'application d'un désinfectant. Un rinçage peut être nécessaire entre l'application du détergent et du désinfectant. Le désinfectant peut être utilisé par contact direct ou en spray.

II.4 - Familles de désinfectants

Les chlorés : eau de Javel

Les ammoniums quaternaires

Les phénols

Les alcools

Les amphotères

Les biguanides

Les oxydants

Les aldéhydes : les produits contenant des aldéhydes sont à éviter en raison de leur toxicité

La plupart des produits désinfectants associent plusieurs principes actifs.

II.5 - Références

Normes AFNOR (Association Française de Normalisation)

Normes CEN (Comité Européen de Normalisation)

Liste positive des désinfectants Société Française d'Hygiène Hospitalière (annuelle)

III - Détergent désinfectant

III.1 - Définition

Produit présentant la double propriété de détergence et de désinfection.

Son utilisation permet un gain de temps et une simplification du travail. Il se caractérise généralement par un bon pouvoir désinfectant mais une faible détergence.

En général, ces produits ne nécessitent pas de rinçage.

Cas particulier :

- Lingettes pré-imprégnées de détergent-désinfectant. Ces produits, dont l'usage est simple et rapide, ont un intérêt pour les petites surfaces et les équipements.
- Détergent-désinfectant agréé au contact alimentaire. En général, ces produits nécessitent un rinçage. Ils doivent être à base de principes actifs autorisés, conformément à l'Arrêté du 8 septembre 1999. Ils doivent être homologués par le Ministère de l'Agriculture et appartenir à une liste positive de produits compatibles (non toxiques) pour contact alimentaire (Arrêté du 5 avril 1991 modifiant et complétant l'Arrêté du 27 octobre 1975 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires).

III.2 - Critères de choix

Un détergent désinfectant doit :

- posséder les mêmes critères de choix que les désinfectants,
- avoir un bon pouvoir nettoyant.

III.3 - Références

Identiques aux désinfectants

Normes AFNOR

Liste positive des désinfectants SFHH (annuelle)

Pour le détergent-désinfectant agréé au contact alimentaire :

- norme NF EN 1040 (T 72-152),
- norme NF EN 1276 (T 72-173) avec albumine bovine (conditions de saleté) comme substance interférente,
- activité sur *Candida albicans* selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202),
- activité vis-à-vis de *Listeria* : à préciser.

IV - Détergent détartrant désinfectant

IV.1 - Définition

Produit présentant la triple propriété de détergence, de détartrage et de désinfection.

Son utilisation permet un gain de temps, une simplification du travail.

Ce produit, adapté essentiellement à l'entretien des sanitaires, nécessite un temps de contact avant une action mécanique. Il doit être suivi d'un rinçage. Il est présenté en flacon pulvérisateur sous forme liquide ou mousse.

IV.2 - Critères de choix

Un détergent détartrant désinfectant doit :

- posséder les mêmes critères de choix que les désinfectants,
- avoir un bon pouvoir nettoyant,
- avoir un bon pouvoir détartrant,
- avoir une toxicité minimale pour les utilisateurs et les patients (préférer les produits mousse, produisant moins d'aérosols que les produits liquides),
- avoir un conditionnement adapté,
- ne pas être agressif pour le matériel et les supports,
- un bon rapport qualité-prix.

D'autres produits peuvent être employés pour des usages spécifiques, ex : vinaigre blanc pour le détartrage de la robinetterie

V - Produits de protection et d'entretien

Ces produits sont à utiliser en fonction de la nature des sols.

On distingue les produits :

- de protection : bouche-pores et émulsion
- d'entretien : produits spray

V.1 - Produits de protection

➤ BOUCHE-PORES

Traitement de base pour matériaux poreux

Utilisation : - protection des sols poreux,
- application en sous couche de l'émulsion.

Propriétés : - grand pouvoir couvrant et pénétrant.

➤ EMULSIONS

Produit spécifique contenant des composants (polymères, cires...) qui par dépôt sur la surface, assure une protection face aux attaques extérieures.

Il existe des émulsions polissables (leur brillance est obtenue après passage de la monobrosse), autolustrantes (brillance obtenue après séchage), métallisées (pour les sols durs) et acryliques (pour les sols souples).

Utilisation : - protection des sols ultérieurement entretenus en méthode spray.

Avantages et inconvénients :

- Brillent naturellement
- Durcissent au séchage
- Sensibles aux rayures
- Sensibles aux produits alcalins
- Sensibles aux solutions hydroalcooliques

V.2 - Produits d'entretien

➤ PRODUIT SPRAY

Produit qui permet de nettoyer et d'entretenir un revêtement déjà protégé par une émulsion ou un sol nu en bon état en combinant une action chimique et une action mécanique (méthode spray)

➤ DETERGENT AUTOLUSTRANT

Produit nettoyant et cirant s'appliquant en lavage manuel ou en autolaveuses de préférence, suivi d'un lustrage (méthode spray sans produit, avec disque adapté).

CONSEILS ET PRECAUTIONS D'EMPLOI DES PRODUITS

1. Porter des gants obligatoirement. Certains produits et/ou certaines techniques peuvent nécessiter le port de masque et de lunettes de protection
2. Ne pas mélanger les produits :
 - risque de réactions chimiques dangereuses pour le manipulateur,
 - risque d'inactivation et d'incompatibilité.
3. Respecter les indications d'utilisation :
 - respecter les dosages,
 - renouveler les solutions selon les indications du fabricant,
 - respecter les temps de contact,
 - respecter la température de l'eau selon les indications du fabricant.
4. Vaporiser sur les articles d'essuyage et non sur les surfaces pour limiter l'aérosolisation et réduire la pénétration à l'intérieur du matériel sensible à l'humidité (téléphone, boîtier de sonnettes ...).
Préférer l'utilisation d'un flacon muni d'un bec verseur pour imprégner les articles d'essuyage.
5. Etiqueter, dater, et fermer les flacons ou pulvérisateurs contenant les produits nécessitant une dilution.
6. Proscrire l'utilisation des emballages alimentaires.
7. Respecter les dates de péremption.
8. Assurer la rotation des stocks.
9. Ne jamais verser l'eau dans le produit lors des dilutions, verser lentement le produit dans l'eau :
 - évite la formation de mousse,
 - en cas de projection le produit est dilué.
10. Former et informer les utilisateurs sur la nature des produits manipulés et sur les précautions à prendre en cas de projections.
11. Le conditionnement des produits peut être choisi en sachet dose, flacon doseur, bidon avec pompe doseuse, centrale de dosage..., en fonction des facilités d'utilisation, des prévisions de consommation, du coût.
Les centrales de dosage conseillées il y a quelques années comme sûres, efficaces, économes et pratiques peuvent se révéler décevantes à l'usage :
 - suivant leur conception mais aussi en fonction de la dureté et de la pression d'eau, le dosage peut être modifié,
 - la maintenance technique doit être très rigoureuse,
 - la contamination du système est possible,
 - la discipline d'utilisation doit être stricte, notamment pour l'emploi de plusieurs produits avec la même centrale.

DEMARCHE QUALITE

Le contexte actuel d'évaluation des pratiques professionnelles inclut la fonction "entretien et désinfection des locaux" dans une démarche qualité.

Cette démarche qualité peut être entreprise dans les différentes étapes de la prestation entretien :

- définition des zones d'interventions et des zones à risques,
- profils de postes,
- qualification et formation du personnel,
- techniques et produits utilisés (cahier des charges),
- rédaction et validation des procédures,
- planification des procédures (exemples en annexe 1),
- traçabilité des procédures effectuées. La traçabilité fait partie intégrante de la démarche qualité et permet de notifier « qui fait quoi et quand ». Ce document, qui sera archivé tout en responsabilisant les agents, permet d'assurer des transmissions d'une équipe à l'autre (fiche de traçabilité proposée en exemple annexe 2).

I - Evaluation de la propreté visuelle

L'évaluation de la prestation "nettoyage" permet d'assurer un suivi du niveau de propreté des locaux.

Le plan de contrôle doit être adapté aux niveaux d'exigence définis par chaque établissement, en fonction de la classification des zones à risque infectieux.

Il est préconisé d'élaborer ce plan dans le cadre de la norme NF X 50-794-2 "Système de contrôle de résultat sur site", afin que les contrôles réalisés soient objectifs, représentatifs, rigoureux.

L'objectivité optimale est assurée par l'utilisation d'un système de mesurage simple et validé (ex : échelle de Bacharach).

Pour que les locaux évalués soient représentatifs des locaux de l'établissement un plan d'échantillonnage est proposé par la norme (ex : table statistique adaptée au Niveau de Qualité Souhaité - NQS).

Il est nécessaire d'établir un protocole d'évaluation prévoyant qui contrôle, quand est réalisé le contrôle et comment il est effectué.

L'évaluation s'effectue à l'aide d'une grille correspondant au type de local contrôlé (une grille de contrôle est proposée en exemple annexe 3).

Les éléments vérifiés lors du contrôle doivent répondre à des critères mesurables.

Des coefficients de pondération sont appliqués selon les niveaux de risque.

La zone contrôlée est conforme si la note obtenue est supérieure ou égale à 0,7.

II - Evaluation microbiologique

L'évaluation de la qualité de la prestation « nettoyage-désinfection » peut faire appel à des indicateurs de type prélèvements d'environnement. Ces prélèvements ne doivent pas être systématiques mais s'inclure dans une **démarche qualité globale**.

Les prélèvements à visée microbiologique peuvent également s'envisager dans le cas :

- de travaux dans une zone à risque,
- de survenue d'une épidémie ou de cas groupés d'infection (en tenant compte de l'écologie du microorganisme responsable).

Les contrôles d'environnement ont également pour but de sensibiliser et motiver les personnels (réalisés par exemple à l'occasion du renforcement d'une action de formation).

Les prélèvements de surfaces (mobilier, équipements et dispositifs médicaux situés proches du patient) sont à privilégier par rapport aux prélèvements d'air. Ils sont à réaliser après les procédures de nettoyage ou de nettoyage-désinfection. Les prélèvements réalisés au niveau des sols et des murs n'ont pas démontré d'intérêt.

Le plan de prélèvement doit être adapté aux locaux et doit suivre une analyse du risque infectieux lié à l'environnement (les points prélevés doivent être ceux qui présentent le risque infectieux le plus élevé).

La fréquence des prélèvements est à définir en collaboration avec le CLIN et l'équipe opérationnelle en hygiène dans le cadre plus global d'une démarche qualité « environnement ». Chaque établissement doit définir ses niveaux d'exigence en fonction de ces définitions de zones à risque.

Des recommandations concernant la **réalisation et l'interprétation** de ces prélèvements figurent dans le chapitre « IV.3 Surfaces » du guide technique national « Surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé – Air, eau et surfaces » DGS/DHOS/CTIN 2002.

III - Evaluation des procédures

La démarche d'évaluation de la qualité d'application des procédures peut se dérouler sous forme d'audit basé essentiellement sur l'observation directe et l'autoévaluation. Il est proposé d'utiliser une grille d'évaluation avec un nombre restreint de critères plus facile à mettre en œuvre (une fiche d'évaluation est proposée en exemple annexe 4). L'impact pédagogique de ce type d'évaluation permet également une sensibilisation continue au respect du protocole. En fonction des résultats de ce type d'évaluation ponctuelle, il pourra être envisagé d'approfondir cette observation par la mise en place d'un audit de pratiques, cette démarche étant plus lourde à réaliser.

POUR EN SAVOIR PLUS

? ? ? ? ?

BIBLIOGRAPHIE

1. Guide technique d'hygiène hospitalière
GIRARD R et Coll
CCLIN Sud-Est - 2^{ème} version, Mai 2004
2. Guide du bionettoyage
Commission centrale des marchés
GPEM / SL - Recommandation n° E - 1 - 90
Direction des Journaux Officiels - Paris - Réimpression 1994
3. Bionettoyage des locaux
Guide de rédaction d'un cahier des clauses particulières
Commission centrale des marchés - GPEM / SL
Direction des Journaux Officiels, 1994
4. Désinfection et stérilisation dans les établissements de soins. Guide pratique.
DARBORD JC et coll.
Ed Masson, 5^{ème} édition 2003
5. Proposition d'une méthodologie de choix d'un produit à activité désinfectante
LUU DUC D, LOURMAN P, MALLARET MR,
Hygiènes n° 4 - Janvier Février Mars 1994 - p 10-13
6. La propreté - Traité technique
Centre Technique International Hygiène Propreté UGBN, 1995
7. Maintenance et hygiène des locaux
Les techniques de la propreté
MARÉCHAL-BOLLET F, DUBROCA Th
Ed Jacques Lanore, 1995 Collection Bioservices
8. Hygiène Hospitalière
N. HYGIS,
Presses universitaires de Lyon, 1998, collection Azay
9. Hygiène et propreté des surfaces des établissements de santé
INHNI
Edition PYC Livres, Paris, mai 2002
10. Liste positive désinfectants
Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH) annuelle

ANNEXES

Annexe 1 : Périodicité des opérations de nettoyage

- Entretien des locaux zone 1
- Entretien des locaux zone 2
- Entretien des locaux zone 3
- Entretien des locaux zone 4

Annexe 2 : Entretien périodique (hebdomadaire)

- Fiche de traçabilité du nettoyage
- Traçabilité de l'entretien des chambres

Annexe 3 : Grille d'évaluation : Chambre

Annexe 4 : Entretien des locaux type chambre

ANNEXE 1

PERIODICITE DES OPERATIONS DE NETTOYAGE

Les fréquences des opérations de nettoyage sont une donnée très flexible.

Chaque situation est un cas particulier, aussi les périodicités seront déterminées suivant la classification des locaux, le taux d'occupation, le choix des produits, des méthodes et les moyens en personnel.

Tenant compte de tous ces paramètres, une organisation écrite sera mise en place. Le calendrier périodique institué, devra permettre une traçabilité.

Les calendriers proposés, ci-après, représentent une base pour aider à la réalisation concrète des planifications de chaque situation.

En règle générale, on peut classer les opérations de nettoyage et d'entretien en plusieurs catégories dans chaque classification des locaux :

- entretien pluri-quotidien,
- entretien journalier,
- entretien hebdomadaire,
- entretien mensuel,
- entretien trimestriel,
- entretien annuel.

ENTRETIEN DES LOCAUX ZONE 1

	Tous les jours	1 fois / semaine	1 fois / mois	1 fois / 3 mois	1 fois / 6 mois	1 fois / an
Evacuation déchets et linge sale	+					
Téléphones, poignées de porte, interrupteurs, sonnettes...	+					
Extérieur du mobilier*	+	+				
Sanitaires, lavabos, WC	+					
Balayage humide sols	+					
Lavage des sols*	+	+				
Supports poubelle*		+	+			
Méthode spray des sols*		+	+			
Lavage mécanisé des sols*			+	+		
Intérieur mobilier, placard*				+	+	
Vitres				+		
Murs - Portes*- Grilles de ventilation					+	+

* Toute surface sale doit être nettoyée chaque fois que nécessaire. Cette périodicité est proposée à titre indicatif, d'où le choix entre deux fréquences, qui sera déterminé selon la nature et la fréquentation des locaux.

ENTRETIEN DES LOCAUX ZONE 2

Exemple d'une chambre (1)	Tous les jours	1 fois / semaine et/ou départ du malade	1 fois/mois	Tous les 3 mois
Evacuation des déchets et du linge sale	+			
Surfaces horizontales et accessoires : poignées, interrupteurs, téléphone ...	+			
Extérieur du mobilier, lit, sièges...	+			
Sanitaires, lavabos, WC*	+	+		
Balayage humide sols*	+	+		
Lavage des sols*	+	+		
Support poubelle*	+	+		
Méthode spray des sols*		+	+	
Lavage mécanisé des sols*		+	+	
Intérieur mobilier, placard*		+		+
Vitres				+
Murs - Portes - Grilles de ventilation				+

* Toute surface sale doit être nettoyée chaque fois que nécessaire. Cette périodicité est proposée à titre indicatif, d'où le choix entre deux fréquences, qui sera déterminé selon la nature et la fréquentation des locaux.

(1) Une grille similaire peut être conçue pour le calendrier d'entretien de chaque local de Zone 2.

ENTRETIEN DES LOCAUX ZONE 3

Exemple d'une chambre (1)	Pluri-quotidien	1 fois/jour	1 fois / semaine et/ou départ malade	1 fois / mois	Tous les 3 mois
Evacuation des déchets et du linge sale	+	+			
Surfaces horizontales (paillasse, chariot...) et accessoires : poignées, interrupteurs, téléphone...	+	+			
Extérieur appareils médicaux et mobilier, lits*...		+	+		
Sanitaires, lavabos, WC*	+	+	+		
Balayage humide sols*	+	+	+		
Lavage des sols*	+	+	+		
Supports poubelle*		+	+		
Méthode spray des sols*			+	+	
Lavage mécanisé des sols*			+		+
Intérieur mobilier, placard*			+	+	
Vitres* - Murs - Grilles de ventilation			+	+	
Portes			+		

* Toute surface sale doit être nettoyée chaque fois que nécessaire. Cette périodicité est proposée à titre indicatif, d'où le choix entre plusieurs fréquences, qui sera déterminé selon la nature et la fréquentation des locaux.

(1) Une grille similaire peut être conçue pour le calendrier d'entretien de chaque local de Zone 3.

Pour les cuisines, se référer à la réglementation en vigueur (Arrêté du 29 septembre 1997).

ENTRETIEN DES LOCAUX ZONE 4

Exemple d'une chambre de patient immuno-déprimé en hématologie	Pluri-Quotidien	1 fois / jour	1 fois / semaine	Départ malade
Evacuation des déchets + linge	+			
Surfaces horizontales et accessoires : poignées, interrupteurs, téléphone ...		+		
Extérieur appareils médicaux et mobiliers (roues...)		+		+
Sanitaires, lavabos, WC	+			+
Balayage humide des sols	+			+
Lavage du sol		+		+
Support poubelle		+		+
Essuyage humide des murs		+		+
Essuyage humide des portes		+		+
Lavage mécanisé du sol				+
Intérieur mobilier, placard			+	+
Vitres			+	+
Murs			+	+
Portes			+	+
Plafond				+

Pour les services de greffes de moelle le risque aspergillaire impose un nettoyage pluri-quotidien des surfaces horizontales et verticales

ANNEXE 2

ENTRETIEN PERIODIQUE (HEBDOMADAIRE)

SHL
Service chirurgie

L'agent qui a nettoyé
inscrit son nom dans les
cases blanches

Mois : Locaux	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
Chambres 300, 301, 302, 303, 304 Salle de réunion Sanitaire privé										
Chambres 305, 306, 307, 308, 309 Lingerie Bureau surveillante										
Chambre 310, 311, 312 Salle de soins Bureau médecin Secrétariat du service Salle de repos										
Chambres 313, 314, 316, 318, 320 Office technique Sanitaire public										
Circulations Salle d'attente Bureau chirurgien 1 Bureau chirurgien 2 Secrétariat chirurgiens Bureau anesthésistes Secrétariat anesthésistes										

FICHE DE TRACABILITE DU NETTOYAGE

Service : _____ **Chambre n° :** _____ **Année :** _____ **Mois :** _____

ENTRETIEN QUOTIDIEN OU AU DEPART DU PATIENT

Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Type d'entretien																																
Signatures																																

Noter **Q** (quotidien) ou **D** (départ) selon l'entretien réalisé

ENTRETIEN PERIODIQUE : DATER ET SIGNER

		SURFACES							
		Murs Plinthes	Vitres	Portes	Radiateurs	Plafond	Luminaire	Bouches de ventilation	Balcon
FREQUENCES	Hebdomadaire								
	Mensuel							*	
	Trimestriel								
	Semestriel								
	Annuel								*

*Rappel des fréquences établies

TRACABILITE DE L'ENTRETIEN DES CHAMBRES

Service : _____ Chambre n° : _____ Année : _____ Mois : _____

Dates	ENTRETIEN QUOTIDIEN Nett. du mobilier + Poignées porte + sanitaires + Bal. Humide et lavage du sol	ENTRETIEN AU DEPART Idem Ent. Quot + nett. Complet lit + literie + placard + TV Sanitaires : + carrelage mural + armoire toilette	ENTRETIEN PERIODIQUE Selon fréquences définies : mur, lumi- naires, plafond, vitres, ventilation, radia- teur Préciser le type d'entretien réalisé
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			

Apposez votre signature lorsque l'entretien est fait.

Observations :

ANNEXE 3

GRILLE D'EVALUATION : CHAMBRE

(Après sortie du patient)

SERVICE : _____ N° CHAMBRE : _____
 DATE EVALUATION : _____ HEURE EVALUATION : _____
 NOM EVALUATEUR : _____ NOM(S) ASH : _____

Partie chambre

<i>ELEMENTS A OBSERVER</i>	<i>CRITERES D'EVALUATION</i>	<i>SEUILS EN QUANTITE CIBLE</i>	<i>NOTES* 0 1</i>	<i>COEFF</i>	<i>NOTES PONDEREES</i>
Ordonnancement				3	
Lit	Position basse / clampé / réfection	Obligatoire			
Sonnette / téléphone	Accessible	Obligatoire			
Chaise / poubelle / balayette	Sur le sol	Obligatoire			
Bassin / pistolet / bassine	Présence (selon services)	Obligatoire			
Porte	Traces de doigt / coulures/ empoussièremment	Absence		3	
Sol	<i>Déchets/ empoussièremment / taches</i>	Absence		2	
Plinthes/ tuyauteries	Empoussièremment	Absence		1	
Mobilier	Salissures Adhérentes (SA)	Absence			
Lit	SA/ Empoussièremment	Absence		3	
Table de nuit	SA/ Empoussièremment	Absence		2	
Adaptable	SA/ Empoussièremment	Absence		3	
Armoire	SA/ Empoussièremment	Absence		1	
Chaise / fauteuil	SA/ Empoussièremment	Absence		2	
Accessoires					
Téléphone	SA	Absence		2	
Télécommande	SA	Absence		2	
Sonnettes	SA	Absence		2	
Interrupteurs	SA	Absence		3	
Pied à perfusion	SA / empoussièremment	Absence		3	
Luminaire	Empoussièremment	Absence		2	
Fenêtre	SA/ empoussièremment	Absence		2	
Radiateur	SA / empoussièremment	Absence		1	
Téléviseur	Traces / empoussièremment	Absence		1	
Cadres	Traces / empoussièremment	Absence		1	
Toiles d'araignées		Absence		3	

* 0 : Non conforme

* 1 : Conforme

Partie salle de bain

<i>ELEMENTS A OBSERVER</i>	<i>CRITERES D'EVALUATION</i>	<i>SEUILS EN QUANTITE CIBLE</i>	<i>NOTES* 0 1</i>	<i>COEFF</i>	<i>NOTES PONDEREES</i>
Porte	Traces de doigt Coulures Empoussièremment	Absence		3	
Sol	Déchets/ taches	Absence		2	
Plinthes/ tuyauteries	Empoussièremment	Absence		1	
Sonnette	SA	Absence		3	
Distributeurs					
Savon	SA / poussière Présence savon	Absence Obligatoire		3	
Essuie-mains	SA / poussière Présence papier	Absence Obligatoire		3	
Papier hyg.	SA / poussière Présence papier	Absence Obligatoire		3	
Lavabo	Tartre / traces lavage	Absence		2	
Miroir	Traces	Absence		2	
Murs/ plafonds	SA	Absence		2	
Douche	Taches / tartre / traces lav.	Absence		2	
Porte-serviettes	SA	Absence		1	
Etagères	SA / poussière	Absence		1	
WC					
Réservoir +chasse	Poussière / taches	Absence		3	
Cuvette	Taches / tartre	Absence		3	
Couvercle / Assise	Taches	Absence		3	
Pied	Poussière/ taches/ coulures	Absence		1	
Poubelle	SA	Absence		1	
Balayette + socle	SA	Absence		3	
Luminaires	Empoussièremment	Absence		1	
TOTAL				A =	B =

RESULTAT : Seuil d'acceptabilité → $B/A \geq 0,7$ zone acceptée

Notation zone = $B/A =$

↪ Acceptée Refusée

REMARQUES :

ANNEXE 4

EVALUATION : ENTRETIEN DES LOCAUX TYPE CHAMBRE

SERVICE : _____ DATE : _____

OBSERVATEUR : _____ HEURE : _____

	MATERIEL	OUI	NON	OBSERV.
1.	La préparation du chariot est adaptée à l'entretien à réaliser (quotidien, départ ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.	Le chariot est propre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.	Les balais sont propres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.	Les produits et matériels sont en quantité rationnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.	Le sac poubelle est fixé correctement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.	Le sac poubelle ne déborde pas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.	Les flacons utilisés sont identifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8.	Les flacons sont datés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9.	La dilution des produits est conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10.	Les gants adaptés sont prévus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11.	La poche des gazes usage unique est fermée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12.	Un balayage humide est pratiqué avant le lavage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13.	La gaze est changée à chaque chambre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14.	Le bandeau de lavage est changé à chaque chambre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
15.	La technique de lavage est conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16.	La récupération des bandeaux de lavage sales réutilisables est prévue de façon adaptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17.	Il existe une traçabilité :			
	- des actions effectuées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- de l'entretien du matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- de l'alternance des produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	